

---

# DÉSIGNATION POUR LE PATRIMOINE MONDIAL - ÉVALUATION TECHNIQUE UICN

## ÎLE MACQUARIE (AUSTRALIE)

---

### 1. DOCUMENTATION

- (i) Fiches techniques UICN/WCMC (42 références); informations supplémentaires fournies par l'Australie le 16 septembre 1997.
- (ii) Littérature consultée: IUCN. 1991. *A Strategy for Antarctic Conservation*. 85 p.; IUCN/SCAR. 1994. *Developing The Antarctic Protected Area System*. 137p.; Clarke, M.R. and P. Dingwall. 1995. *Conservation of Islands in the Southern Ocean*. IUCN. 180p.; Thorsell, J. 1993. Which Islands Merit World Heritage Status? *Insula* No. 2; Dingwall, P. 1995. *Ranking the World Heritage Values of Islands in the Southern Ocean*. Report to IUCN 8p.; Kerr, R.A. 1983. Ophiolites: Windows on Which Ocean Crust?; *Science* 219 (4590); Dingwall, P. 1997. *Islands of the Southern Ocean - A Comparative Matrix*. Department of Conservation. New Zealand.
- (iii) Consultations: 12 examinateurs indépendants.
- (iv) Visite du site: Aucune

### 2. RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES NATURELLES

L'île Macquarie est une île océanique de 34 km sur 5 km située dans l'Océan austral, environ à mi-chemin entre la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Il s'agit de la crête exposée de la dorsale sous-marine de Macquarie, surélevée jusqu'à sa position actuelle à l'endroit où la plaque tectonique indo-australienne rencontre la plaque du Pacifique. L'île Macquarie est un segment de la lithosphère océanique (ophiolite) formé sur une dorsale médio-océanique en expansion et aujourd'hui exposé au-dessus du niveau de la mer. Les roches basaltiques, diabases et gabbros, provenant du manteau et exposées sont la preuve que, dans cette région, les fonds océaniques sont en expansion. Le paysage de l'île Macquarie se caractérise principalement par un plateau central qui s'élève à 300 m au-dessus du niveau de la mer, limité par des falaises et entouré par une plate-forme côtière dont la largeur atteint 800 mètres au maximum. On trouve plusieurs lacs sur cette île et plusieurs petits rochers et récifs côtiers dans la Réserve naturelle qui s'étend jusqu'à 12 miles nautiques en mer. La superficie totale est de 12 785 ha terrestres et 527 215 ha d'océan. L'île Macquarie accueille une population importante de manchots royaux ainsi que quatre espèces d'albatros et une grande colonie d'éléphants de mer mais la désignation au patrimoine mondial s'appuie uniquement sur les caractéristiques géologiques.

En 1992, le Comité n'avait pas recommandé l'inscription de l'île Macquarie sur la Liste du patrimoine mondial (voir paragraphe 6 ci-après) et le Gouvernement de l'Australie propose à nouveau l'inscription de l'île Macquarie au titre des critères naturels i et iii.

### 3. COMPARAISON AVEC D'AUTRES AIRES PROTÉGÉES

La désignation de Macquarie étant fondée sur son intérêt géologique, on ne peut la comparer qu'à d'autres aires présentant des caractéristiques géologiques semblables.

Sur les 105 biens naturels et 15 biens mixtes de la Liste du patrimoine mondial, 56 ont été inscrits conformément à des critères portant sur leur intérêt géologique ou leurs caractéristiques physiques. La plupart méritaient également leur inscription au titre d'autres critères naturels mais plusieurs ne sont inscrits qu'en fonction d'une seule caractéristique: le site fossilifère de Messel (Allemagne) et les grottes d'Aggtelek (Slovaquie/Hongrie), par exemple. (Il est clair que la Liste des biens naturels du patrimoine mondial n'est pas une liste biocentrique mais comprend une grande quantité de régions qui présentent des caractéristiques géologiques et physiques d'intérêt universel exceptionnel.)

On trouve des ophiolites dans de nombreuses aires protégées du monde, notamment à Oman, en Iran, à Terre-Neuve, en Écosse, aux Philippines, au Kamtchatka, en Chine, en Norvège, au Chili, à Chypre, au Pakistan et en Albanie. Toutes se distinguent d'une manière ou d'une autre de l'île Macquarie dont le «caractère unique» provient du fait qu'il s'agit d'un segment exposé d'une lithosphère océanique en train d'être relevée. Il est donc possible, à Macquarie, d'étudier une portion exposée de la lithosphère de la terre.

Deux autres biens du patrimoine mondial, Gros Morne au Canada et le Kamtchatka en Russie, contiennent des ophiolites mais la différence est que ce sont des exemples d'ophiolites continentales tandis que Macquarie est une ophiolite océanique, moins contaminée, en conséquence, par une association avec les processus continentaux.

La seule étude régionale comparative est celle de l'analyse Delphi, en 1995, qui a classé par ordre d'importance relative neuf îles subantarctiques (voir l'Évaluation technique de Heard et McDonald pour d'autres informations). Quatre caractéristiques de l'île Macquarie ont été classées et l'île a été considérée comme la plus distinctive pour l'une d'entre elle – son intérêt géologique. (L'île Macquarie est également classée comme île où les valeurs biologiques sont les plus modifiées par l'homme.)

Il n'a pas été procédé à des comparaisons avec des aires où les processus liés - quoique de plus grande envergure - de la tectonique des plaques (par exemple le mouvement de plaques continentales avec expansion des fonds sous-marins et zones de subduction) sont évidents. Il existe cependant de nombreux cas où ces processus peuvent être observés et ont livré beaucoup plus de résultats scientifiques que l'île Macquarie qui n'a pas fait l'objet de travaux de recherche très approfondis (voir paragraphe 5).

Macquarie était l'un des 236 sites géologiques de la liste préparée en 1993 par le Groupe de travail de l'UISG. De nombreuses carences relevées dans l'étude ont cependant conduit l'UICG à entamer une autre étude sur les «géosites», dans le but d'établir un registre mondial des sites géologiques importants qui devrait contenir plus de 2000 sites. Il ne s'agit ni de classer, ni de mesurer l'importance des sites mais de faire un inventaire du grand nombre de sites de ce genre qui contribuent tous à la connaissance du patrimoine géologique de la terre. (Malheureusement, bien que sollicitée à plusieurs reprises, l'UISG n'a pas répondu aux demandes de renseignements à propos de la présente désignation.)

### 4. INTÉGRITÉ

L'île Macquarie n'est pas seulement éloignée de tout et rarement visitée, mais aussi bien protégée et bien gérée par le gouvernement de la Tasmanie. Ses caractéristiques géologiques ne sont menacées en aucune façon. En fait, portion extrêmement résistante des fonds sous-marins exposés, elle est pratiquement à l'abri de tout impact anthropique. Un plan de gestion juridiquement contraignant a été approuvé mais il vise surtout la protection des caractéristiques biologiques et très peu celle des caractéristiques géologiques qui font l'objet de la désignation. À cet égard, plusieurs examinateurs ont fait remarquer qu'à Macquarie, la

recherche s'est surtout concentrée sur les caractéristiques biologiques et non sur les caractéristiques géologiques.

Les examinateurs ont soulevé des questions sur l'intégrité des valeurs biologiques de l'île Macquarie mais, le site n'étant pas désigné en fonction de ces critères (voir page 25, ligne 3), ces questions ne sont pas prises en compte dans la présente évaluation.

## 5. AUTRES COMMENTAIRES

- Le gouvernement de la Nouvelle-Zélande a soumis une désignation concernant cinq îles subantarctiques tempérées froides se trouvant dans ses eaux territoriales, qui sera examinée en 1998. C'est un facteur important qui a un rapport avec la précédente décision du Comité à propos de Macquarie (voir paragraphe 6 ci-après). Les quatre critères naturels (y compris le critère géologique) sont invoqués dans cette nouvelle désignation. L'île Macquarie a de nombreuses affinités biologiques et son histoire, qui remonte au Pléistocène, est semblable à celle des îles voisines de Nouvelle-Zélande. Les examinateurs ont donc fait observer que l'île Macquarie pourrait être considérée comme un élément éventuel d'un bien insulaire regroupé du patrimoine mondial. Le document justificatif communiqué par la Nouvelle-Zélande fait remarquer que, dans un sens biogéographique, Macquarie est l'extension méridionale de la région insulaire subantarctique néo-zélandaise et qu'il y aurait peut-être «quelque mérite à associer Macquarie et les îles néo-zélandaises pour établir un unique bien international du patrimoine mondial».
- L'information supplémentaire fournie par l'Australie en réponse à la demande formulée en juin 1997 par le Bureau a permis de solliciter l'opinion complémentaire de six spécialistes des sciences de la terre et de deux autres experts. Naturellement, les chercheurs sont tous d'avis que l'île Macquarie est un site d'étude unique, ouvrant une fenêtre sur la structure de la croûte océanique. La particularité de l'ophiolite que l'on trouve à l'île Macquarie par rapport à celle d'autres régions a également été soulignée. Toutefois, le fait que très peu de références concernant les caractéristiques géologiques de l'île aient été publiées (voir la bibliographie du plan de gestion et de la désignation), il est clair que l'île Macquarie a fait l'objet d'un intérêt scientifique pour d'autres raisons que pour sa géologie. Si l'on ajoute qu'aucun des sept objectifs du plan de gestion ne fait référence aux valeurs géologiques de l'île Macquarie, on peut dire que cet aspect de la gestion ne reçoit qu'une faible priorité.

## 6. CHAMP D'APPLICATION DES CRITÈRES NATURELS DU PATRIMOINE MONDIAL

La réunion de 1992 du Comité du patrimoine mondial, au Nouveau-Mexique, a constaté que l'île Macquarie présentait un intérêt géologique sans revêtir une importance universelle. Toutefois, le Comité a accepté la recommandation de l'UICN demandant que les autorités australiennes considèrent Macquarie dans le contexte plus large d'un écosystème insulaire océanique représentatif du domaine biogéographique subantarctique. Le Comité a noté que les valeurs de Macquarie pourraient être confortées si l'île était évaluée en association avec certains archipels voisins de la Nouvelle-Zélande et si elle faisait partie, à long terme, d'une désignation internationale.

La décision du Comité, en 1992, à savoir que le site n'était pas d'importance universelle, s'appuyait sur les critères naturels en vigueur à l'époque. Depuis, de nouveaux critères ont été adoptés qui tiennent compte des caractéristiques géologiques, physiques et géomorphologiques mais il ne semble pas justifié de revenir sur la décision précédente du Comité.

L'Australie n'a pas répondu aux deux recommandations du Comité qui, en 1992 demandait de considérer l'île Macquarie dans un contexte plus large et dans le cadre d'une éventuelle désignation sérielle avec les archipels voisins de Nouvelle-Zélande.

L'UICN se trouve donc dans une position difficile: d'une part, le Comité a déjà pris une décision négative à propos de cette désignation et, d'autre part, l'Etat Partie concerné n'a pas donné effet aux deux

recommandations faites à l'époque. Il est certain que l'Australie a complété la désignation avec de nouvelles informations fournies par des spécialistes des sciences de la terre qui démontrent la valeur **géologique** exceptionnelle de l'île Macquarie mais pas nécessairement sa valeur **universelle** exceptionnelle. L'UICN est en outre d'avis qu'une entité à la définition aussi étroite qu'une ophiolite océanique exposée - bien qu'elle permette indiscutablement d'interpréter le passé géologique de la terre - ne saurait prétendre être d'importance **universelle**. (Il existe un précédent à ce propos: en 1987, le Comité avait décidé de ne pas inscrire la séquence géologique du Jixian, en Chine.)

Un examen des caractéristiques géologiques (parmi les quelques milliers qui existent) qui sont d'importance universelle est proposé dans le cadre de l'étape 4 de l'Étude mondiale du patrimoine naturel, qui aura lieu en 1998. Si cette étude concluait que l'exposition océanique de l'île Macquarie est un facteur capital et essentiel pour l'explication de l'histoire géologique de la terre, le cas de Macquarie pourrait être réévalué. Toutefois, en attendant de disposer de ce cadre contextuel, la décision prise par le Comité en 1992 de ne pas inscrire le site tout seul reste valable.

## 7. RECOMMANDATION

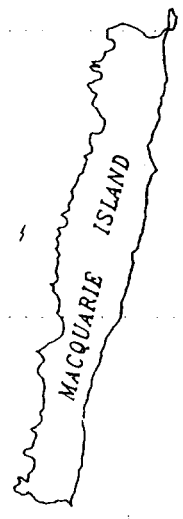
Rappelant la décision précédente du Comité, l'UICN recommande au Bureau de **différer** sa décision sur la désignation révisée de l'île Macquarie jusqu'à ce que 1) les autorités australiennes aient réagi à la décision et aux recommandations du Comité de 1992; 2) l'Étude mondiale des caractéristiques géologiques et physiques soit terminée; 3) les autorités australiennes étudient la possibilité de désigner le site au titre des critères biologiques; et 4) l'évaluation des îles subantarctiques voisines, désignées par la Nouvelle-Zélande, soit présentée à la session du Bureau, en 1998.

54°20'S  
54°30'S  
54°40'S  
54°50'S  
55°00'S  
55°10'S

Judge and Clark  
Islands

SOUTH  
PACIFIC  
OCEAN

SOUTH  
PACIFIC  
OCEAN



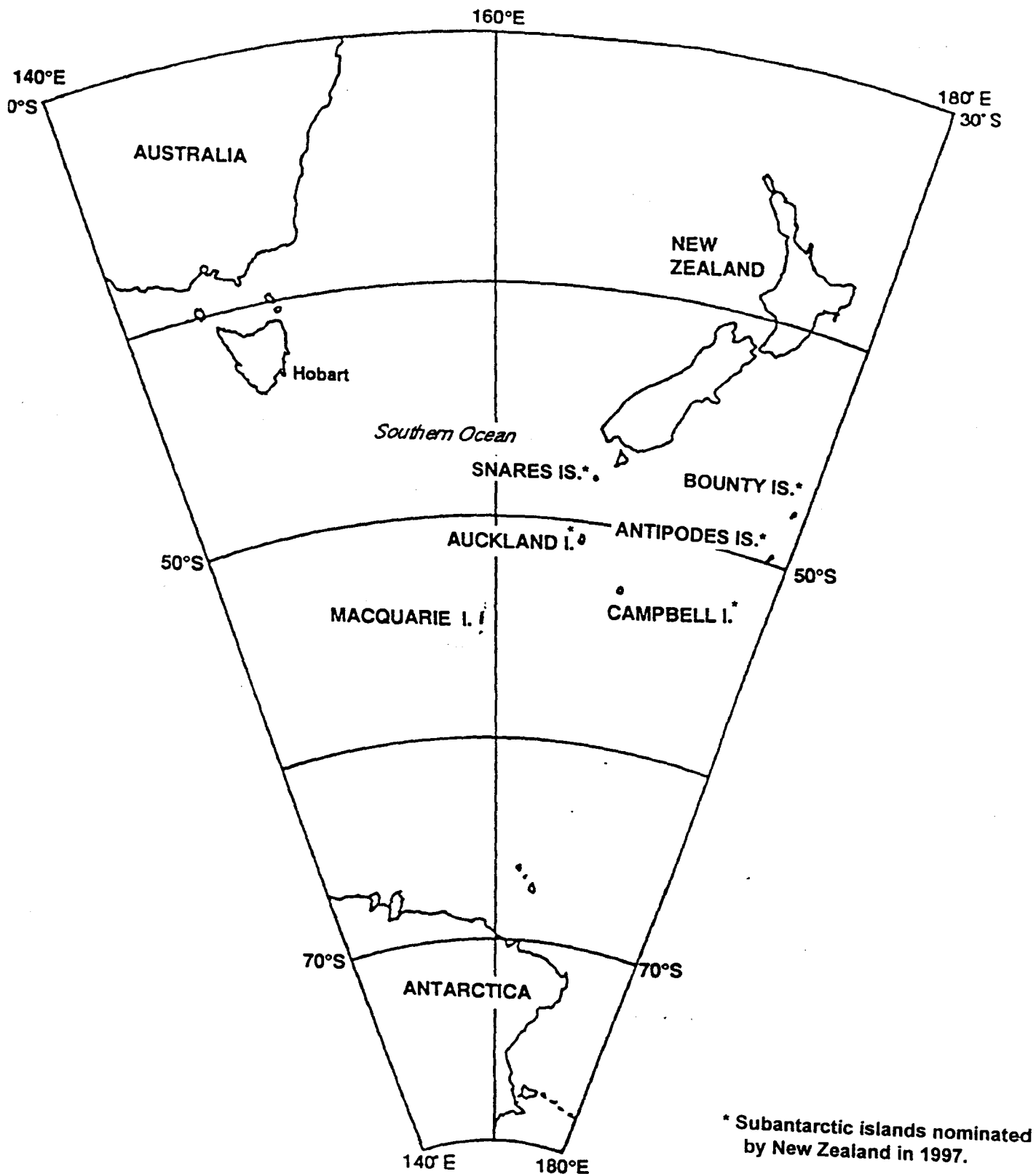
Bishop and Clerk  
Islands

NOMINATED AREA  
**MACQUARIE ISLAND**  
The boundary is 12 Nautical miles  
(22.24km) seaward of Low Water Mark



SCALE 1:350,000

158°30'E      158°45'E      159°00'E      159°15'E      159°30'E



**Map 2 Macquarie Island Regional Location**